

Le *petit* Neuilléen

Dossier

**La nouvelle équipe prend ses fonctions
au sein du conseil municipal**

Les commissions
municipales à la loupe

page 9

Toute l'actualité
municipale

page 12-13

L'Intrépide de Neuillé
a fêté ses 35 ans

page 17



Le petit Neulléen

Le journal d'information
de la commune de Neullé

N°144 - Juin 2026

Directeur de publication : Guy Bertin

Coordinateur de publication :
Vincent Benoist

Crédits photographiques :
V. Benoist, B. Roncin, R. Bulté,
V. Roy, A. Carroux

Impression :
Imprimerie Valde Loire - Saumur
Publication éditée à 520 exemplaires

Mairie de Neullé


8, place Saint-Médard,
49680 Neullé

Tel. 02 41 52 51 10

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi
de 09h00 à 12h15

secretariat@neulle.fr
www.mairiedeneulle.fr

 mairie49neulle

 mairieneulle

Le mot du maire



Chères Neulléennes et chers Neulléens

Lors de l'élection du 15 mars, vous nous avez accordé votre confiance pour poursuivre le travail de gestion et de développement de notre commune. Avec une équipe en partie renouvelée, nous sommes opérationnels pour poursuivre les projets et maintenir la belle dynamique qui caractérise notre village et ses habitants. Je tiens très sincèrement au nom de l'équipe municipale, à vous remercier pour votre soutien.

Je tenais également à vous remercier pour votre mobilisation auprès des nos 2 agents recenseurs, puisque nous avons pu recenser toutes les habitations de la commune et ses habitants. Les premiers résultats confirment l'évolution positive de notre population. Cependant cela contraste avec les effectifs de nos écoles, puisque le RPI Blou-Neullé, voit une fermeture de classe (logique...). Nous ne pouvons que déplorer cette situation. Un appel est lancé à nos jeunes (ou moins jeunes....) ménages de se lancer dans la belle aventure de la vie de famille et d'inscrire les enfants dans nos écoles pour qu'ils puissent partager demain des moments de vivre ensemble dans leur village... 😊

Lors de la lecture de ce numéro, vous découvrirez les comptes de la gestion communale validés par le Trésor public. Ils témoignent d'une gestion saine et d'une réelle capacité à investir. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions ou interrogations.

Vous avez pu constater que la démolition des vestiaires du foot a commencé, la construction de la nouvelle salle commencera fin juin-début juillet. Un grand merci aux joueurs de l'Intrépide pour les travaux réalisés pour vider les locaux, ainsi qu'aux élus et partenaires pour le démontage. Les travaux dureront 1 an. Nous ne manquerons pas de faire des points d'étapes dans les différents numéros ou sur les réseaux.

Nous recevons ponctuellement des demandes de jeunes apprentis ou de jeunes travailleurs à la recherche, en semaine, d'un hébergement temporaire chez l'habitant, à proximité de leur lieu de travail ou de stage. À l'échelle de l'agglomération, le dispositif HTH (Hébergement Temporaire chez l'Habitant) a été mis en place pour accompagner les jeunes et les propriétaires disposant d'une chambre ou d'un espace disponible, en échange d'une indemnité de séjour. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour obtenir plus d'informations. Une jeune apprentie recherche actuellement un hébergement sur Neullé pour le mois de septembre.

Nous avons fait un point avec les gestionnaires de la supérette API sur l'année 2025. Force est de constater que cette épicerie de proximité, qui est devenue très précieuse pour notre quotidien, n'arrive pas à atteindre les objectifs du chiffre d'affaires préconisés. En effet nous sommes à 60% seulement. De ce fait, nous sommes signalés comme supérette en sursis pour 2026, avec une clause de revoyure pour 2027. Si nous voulons garder ce service, il nous faudra donc utiliser davantage cette épicerie avec une moyenne d'achats proche de 15 € (9 € à ce jour) ou alors avec une fréquentation journalière supérieure à 45 personnes (38 pers. à ce jour). N'hésitez pas à communiquer sur ce service pour que de nouvelles personnes adhèrent, ou que nous ayons collectivement le réflexe de penser à acheter certains achats sur place au lieu de le faire dans les grandes surfaces... Vous l'avez compris, il en va de la pérennité de notre API.

Nous avons une pensée émue pour deux de nos doyens qui nous ont quittés récemment. Monique Calot, notre doyenne décédée en février dernier à l'âge de 97 ans et James Pitault, Président des anciens combattants pendant de nombreuses années, pour qui nous avons une grande reconnaissance. Nous pensons à leurs familles et à leurs proches.

À bientôt, Guy Bertin



VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

Subvention exceptionnelle EVS

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le rapport du Dispositif Local d'Accompagnement 2025 de l'Espace de vie sociale (EVS) faisant état d'une situation financière déficitaire pour l'association qui gère les accueils de loisirs « Les Campagnols » à Neullé et « Le Mégafun » à Vivy. Compte tenu de l'intérêt du service rendu à la population, il a été convenu par les deux communes que le déficit serait compensé à hauteur des deux tiers par Vivy et d'un tiers par Neullé. Après débat, le conseil vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 6 846 €.

Remboursement de la facture CLAS

L'EVS organise le Clas « Contrat Local d'Accompagnement Scolaire » un soir par semaine après le temps de classe pour accompagner les élèves dans leur scolarité (soutien, activités...). Le besoin de financement pour neutraliser le coût du service est de 1453 € pris en charge pour moitié pour la commune de Blou et celle de Neullé. Après débat, le conseil décide de verser à l'EVS, le montant de 726,50 € pour l'action CLAS menée sur la commune.

Complément indemnitaire annuel pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au vote du RIFSEEP lors du Conseil Municipal du 2 mai 2025 (DCM2025.05.30), il convient de déterminer l'enveloppe globale du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention valide l'enveloppe financière destinée au CIA à hauteur de 2605 €.

Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire santé – labellisation

À compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales doivent participer au financement de la garantie santé de leurs agents. Monsieur le Maire, précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

La collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent (titulaire ou contractuel dans la mesure où la quotité principale du temps de travail est sur la commune correspondant à 50% du montant plafonné de 30 €).

Nomination et rémunération des agents recenseurs 2026

Afin de réaliser le recensement de la population en 2026, 2 agents recenseurs et 1 agent coordinateur doivent être nommés. Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer 2 postes d'agents recenseurs non titulaires et à temps non complet afin d'assurer les opérations du recensement de la population ;

Madame Odile GABARD et Monsieur Nicolas MOREAU seront recrutés en qualité d'agent contractuel de droit public et seront rémunérés en conséquence.



VENDREDI 6 FÉVRIER 2026

Subventions aux associations pour 2026

Comité des fêtes.....	750,00 €
EVS (enfance jeunesse).....	22 000,00 €
Don du sang Allonnes.....	100,00 €
Société l'Agrément.....	150,00 €
EVS animation.....	839,00 €
Intrépide Neulléen.....	250,00 €
ASVN.....	750,00 €
CAUE.....	105,00 €
Chasse.....	50,00 €
Cotisation EVS-CLAS.....	745,00 €
ARBRES remarquables.....	45,00 €
FNATH.....	160,00 €
Fondation du patrimoine.....	200,00 €
Divers.....	3 000,00 €
Protection des cultures.....	900,00 €
APE.....	250,00 €
APEL N.D des Champs.....	250,00 €
RASED.....	45,00 €
ADMR.....	1 000,00 €
ARIA.....	80,00 €
Restaurant du Coeur.....	250,00 €
CATM.....	100,00 €

Total subventions associations 2026 : 32 019,00 €

Travaux de maintenance curative du Siéml (2024/2025)

Le montant des travaux de maintenance (cumul 2024/2025) effectués par le Siéml sur le parc d'éclairage public de la commune de Neullé s'élève à 1118,33 €. Avec la participation de 75% du Siéml, le montant de la participation de la commune est de 838,76 €.

Le Conseil municipal décide d'effectuer le paiement de participation d'un montant de 838,76 €.

Contribution aux frais de fonctionnement scolarisation ULIS

Par courrier du 5 décembre 2025, l'Institution Saint Louis à Saumur demande une participation financière pour la scolarité d'un enfant en classe ULIS, résidant sur la commune. Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide de contribuer aux frais de fonctionnement pour la scolarisation de l'enfant pour l'année scolaire 2025-2026.

Évolution du dispositif « Commerce Plus », aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité

La Région Pays de la Loire expérimente un dispositif de soutien au commerce avec plusieurs territoires partenaires, dont Saumur Val de Loire. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a obtenu l'autorisation de modifier son règlement « Commerce Plus », dédié au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité.

Cette évolution permet d'élargir les aides aux équipements professionnels et d'ouvrir le dispositif aux activités non sédentaires. Initialement, seules les opérations immobilières (travaux) étaient éligibles.

La convention régionale signée le 9 décembre 2025 autorise, pour cinq ans, l'attribution d'aides économiques en complément des actions de soutien menées par la Région. L'extension du dispositif a été approuvée le 27 novembre 2025 par l'agglomération.

L'ensemble du territoire communautaire est éligible. Chaque commune doit délibérer pour valider le dispositif, définir son périmètre de centralité (centre-bourg en zone U) et fixer son cofinancement. Les projets doivent être situés dans ce périmètre pour être éligibles.

Les communes sont associées aux décisions et une convention tripartite est conclue avec l'entreprise. Après réalisation des travaux, l'agglomération verse 30 % de subvention, puis sollicite la part communale.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver l'évolution du dispositif,
- de valider le périmètre de centralité,
- de cofinancer les entreprises sédentaires à 15 % (plafond 7 500 €),
- de cofinancer les entreprises non sédentaires à 5 % (plafond 2 500 €),
- d'autoriser le Maire à signer les actes afférents.

Enquête publique SAS Concerto

À la suite de la demande présentée par la SAS CONCERTO, visant à obtenir l'autorisation environnementale en vue d'implanter un entrepôt logistique sur la commune d'Allonnes, Madame la Préfète a fixé par arrêté du 8 janvier 2026, du mardi 20 janvier 2026 au mardi 10 mars 2026, l'enquête publique ouverte à la Mairie d'Allonnes.

Suivant les dispositions de l'article 7 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal de Neuillé est appelé à donner son avis à partir de l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre.

Le Conseil Municipal, après délibération des membres présents et représentés décide d'émettre un avis favorable (11 voix Pour et 3 voix Contre) à la demande d'autorisation environnementale, pour la construction d'un entrepôt logistique sur la Commune d'Allonnes, présentée par Monsieur le Maire, sous condition des points suivants :

- que le flux de circulation soit partagé entre les 2 entrées de la zone, soit entre la route de la ronde et la route de Saumur (Allonnes)
- que les nuisances sonores pour les habitants soient maîtrisées.

VENREDI 6 MARS 2026

Alter cités - Lotissement Les Périnières - Approbation du compte rendu d'activité de la collectivité (C.R.A.C.) au 31/12/2025

Le Conseil municipal de la commune de Neuillé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2025 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 633 k€ contre 629 k€ HT au dernier bilan approuvé, et approuve le tableau des cessions de l'année 2025.

Subvention à l'OGEC pour 2026

Au 1^{er} janvier 2026, 25 enfants habitant la commune étaient inscrits à l'école Notre-Dame-des-Champs à Neuillé.

Le montant attribué par enfant inscrit à l'école publique du Suzon servant de base de calcul pour calculer la subvention versée à l'OGEC Notre-Dame-des-Champs est de 680 €.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le montant de la subvention attribuée à l'OGEC Notre-Dame-des-Champs à inscrire au BP 2026 : 17 000 € sur la base de 25 enfants x 680€ / enfant.

Le Conseil Municipal de la commune de Neuillé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le montant de la subvention.

Service ADS « Administration du droit des sols » - Prestation 2025.

Les prestations 2025 réalisées par l'ADS pour le compte de la commune représentent un montant de 3 422,75 € correspondant à l'instruction de 17 actes d'urbanisme et à l'adhésion annuelle au service, soit 13 permis de construire, 4 déclarations préalables. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide le règlement du montant de la prestation.

VENREDI 20 MARS 2026

Installation des nouveaux élus suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy BERTIN, Maire sortant, qui donne lecture à l'assemblée des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2026 et déclare installer : M. BERTIN Guy, Mme MARTINEAU Faustine, M. DELAUNAY Willy, Mme GABRIELS Cécile, M. BENOIST Vincent, Mme PULICE Agnès, M. FLACELIÈRE Philippe, Mme RONCIN Bénédicte, M. LE CLAINCHE Dominique, Mme BROQUÈRE Anne-Marie, M. ROGER Pierre-Éric, Mme GUILLEMET Élise, M. ROY Patrick, Mme OGER-COLAS Hélène, M. CARROUX Anthony, Mme MABILEAU Aurélie (supplémentaire), M. BULTÉ Rémi (supplémentaire)

Élection du Maire

Madame GABRIELS Cécile, doyenne d'âge des membres du Conseil, préside la séance au cours de laquelle est élu le Maire (article L2128-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Sont nommés assesseurs : Mesdames PULICE Agnès et MARTINEAU Faustine.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, il est comptabilisé : à l'issue du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Le conseil municipal élit et installe Monsieur Guy BERTIN, maire de la commune de Neuillé.

Détermination du nombre d'adjoints

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Neuillé étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer à 3, le nombre d'adjoints au maire.

Élection des adjoints

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, il est comptabilisé :

- Nombre de bulletins : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Le conseil municipal par 15 voix élit la liste comportant :

- Willy DELAUNAY (1^{er} adjoint),
- Faustine MARTINEAU (2^{ème} adjointe),
- Vincent BENOIST (3^{ème} adjoint).

Délégations données au Maire

L'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de choisir de déléguer au Maire tout ou partie d'une liste de trente-et-une compétences qui sont les siennes, en permettant de la sorte des prises de décisions rapides. Monsieur le maire précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage. Monsieur le Maire conclut son exposé en indiquant que le maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues. Il propose alors au conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des décisions rapides.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, en cas d'empêchement, à subdéléguer les délégations sus énumérées au premier adjoint de la commune et le charge d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lecture et distribution de la charte des élus

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales et remet une copie du texte ainsi que les dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux à chacun des conseillers (art. 2121-7).

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Indemnité des élus

La commune compte actuellement une population de plus de 1000 habitants (dernier recensement estimé à 1082 habitants),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour le Maire, le versement à 90% du taux maximal prévu par la loi de 55,7 % ; pour les adjoints et le Conseiller délégué, le versement à 90 % du taux maximal prévu par la loi de 21,38%.

Représentation pour les structures intercommunales

Les membres du Conseil Municipal procèdent à la désignation des titulaires et des suppléants aux différentes commissions et organismes extérieurs.

• CASVL - Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Titulaire : Guy Bertin
Suppléante : Faustine Martineau

• PNR - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Titulaire : Willy Delaunay
Suppléante : Faustine Martineau

• SIUP Blou-Neuillé - Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique

Titulaires : Guy Bertin ; Faustine Martineau ; Élise Guillemet ; Vincent Benoist

• SIÉML – Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire

Titulaire : Willy Delaunay
Suppléant : Philippe Flacelière

• SIVM Pays allonnais – Syndicat intercommunal à vocation multiple

Maire- Titulaire : Guy Bertin
Titulaire : Willy Delaunay
Suppléant : Philippe Flacelière

• SMBAA – Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents

Titulaire : Philippe Flacelière
Suppléante : Faustine Martineau
Suppléant : Anthony Carroux

• EVS – Espace de Vie Sociale du Pays Allonnais

Titulaire : Faustine Martineau
Suppléant : Guy Bertin

• SPL – Restauration Collective

Titulaire : Guy Bertin
Suppléant : Faustine Martineau

Retrouvez la composition des commissions au sein du Conseil municipal dans notre dossier page 9.

Validation du contrat de maintenance des installations de chauffage et de ventilation dans la salle des loisirs - Entreprise Hervé Thermique

Monsieur Willy Delaunay fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de contrat proposée par Hervé Thermique pour un contrat de maintenance des installations de chauffage et de ventilation dans la salle de loisirs, la salle des jeunes et la mairie ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide le contrat de maintenance du 5 janvier 2026 d'un montant annuel de 330,00 € HT soit 396,00 € TTC.

Contribution à l'Association des maires de France et l'association des maires ruraux du Maine-et-Loire pour l'année 2026.

L'AMR Maine-et-Loire et l'AMF sont des associations qui représentent les maires ruraux auprès des interlocuteurs publics du département, des services déconcentrés (Préfecture, Conseil Général, Inspection d'Académie, Gendarmerie, etc...) et des opérateurs de services, aux missions de conseil, d'information et de représentation, ainsi que de veille juridique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer aux frais de fonctionnement de l'AMR49 pour un montant annuel de 130,00 € et de verser une cotisation pour l'année 2026 d'un montant de 427,96 €.

LE BUDGET COMMUNAL

Lors du Conseil municipal du **vendredi 3 avril 2026**, les élus ont voté le budget pour l'année 2026.

• Exercice 2025

Section en Fonctionnement

Dépenses : **626 228,70 €**
Recettes : **885 132,77 €**
Résultat de l'exercice : **258 904,07 €**
Excédent/déficit antérieur reporté : 446 852,91 €
Résultat de clôture de l'exercice : 705 756,98 €

Section en Investissement

Dépenses : **431 374,38 €**
Recettes : **378 787,62 €**
Résultat de l'exercice : **-52 586,76 €**
Excédent/déficit antérieur reporté : -154 970,93 €
Résultat de clôture de l'exercice : -207 557,69 €

• REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
INVESTISSEMENT	-154 970,93 €		-52 586,76 €	-207 557,69 €
FONCTIONNEMENT	601 823,84 €	-154 970,93 €	258 904,07 €	705 756,98 €
TOTAL	446 852,91 €	-154 970,93 €	206 317,31 €	498 199,29 €



Les comptes de la commune traduisent une gestion financière maîtrisée. L'un des principaux indicateurs de cette solidité est la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en fonction de l'épargne brute (ratio : dette / excédent brut). Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette s'élève à 251 608 €, pour un excédent brut de 258 904 €. Ce niveau conduit à une capacité de désendettement d'environ 1 an, ce qui reflète une situation particulièrement saine.
À titre de comparaison, les services de la DGFIP (Direction générale des finances publiques), qui accompagnent et suivent les collectivités, considèrent qu'une commune entre en zone de vigilance lorsque ce ratio atteint 7 à 8 ans, et qu'elle peut faire l'objet de mesures plus contraintes au-delà de 10 ans.



• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Le conseil décide et valide le maintien des taux actuels d'imposition pour la commune de Neuillé, à savoir :

- **41,28 %** pour le foncier bâti ;
- **35,12 %** pour le foncier non bâti ;
- **12,73 %** (rappel DCM2023.03.15) pour les résidences secondaires et les logements vacants à la taxe d'habitation.

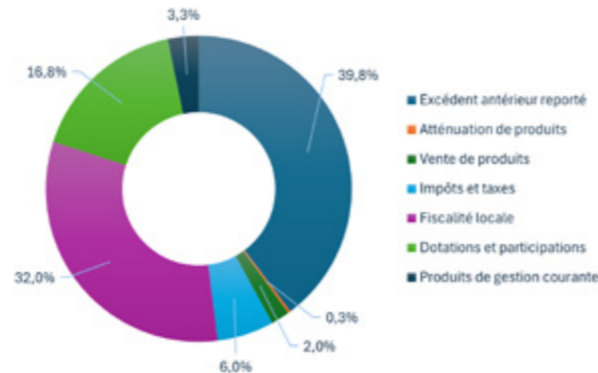
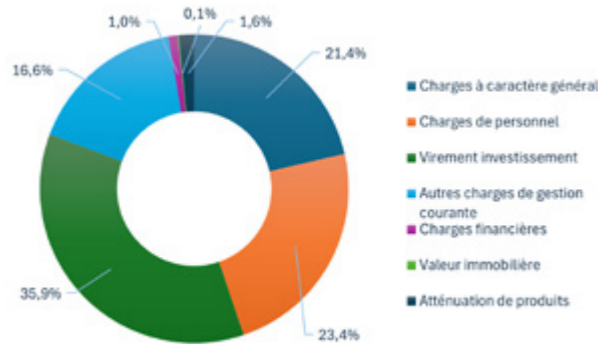
Les taux n'ont pas évolué depuis 6 ans.

Les conseils municipaux

• Le budget primitif 2026

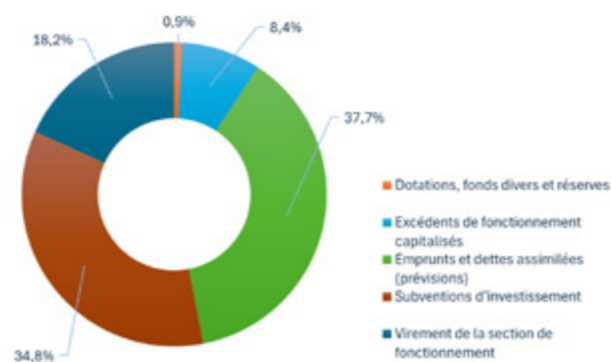
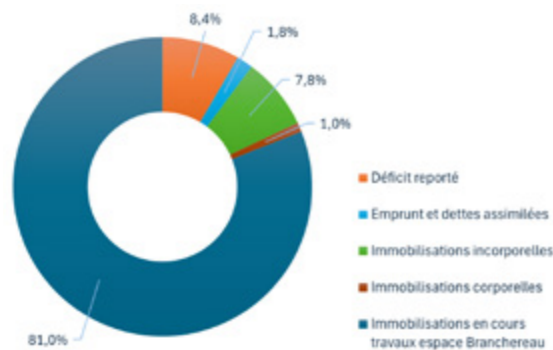
Dépenses en fonctionnement		
011	Charges à caractère général	267 750,00 €
012	Charges de personnel	293 450,00 €
023	Virement investissement	450 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	207 587,00 €
66	Charges financières	12 150,00 €
67	Valeur immobilière	1 500,00 €
014	Atténuation de produits	20 000,00 €
Total des dépenses en fonctionnement		1 252 437,00 €

Recettes en fonctionnement		
002	Excédent antérieur reporté	498 199,29 €
013	Atténuation de produits	3 499,71 €
70	Vente de produits	24 600,00 €
73	Impôts et taxes	75 136,00 €
731	Fiscalité locale	400 300,00 €
74	Dotations et participations	209 902,00 €
75	Produits de gestion courante	40 800,00 €
Total des recettes en fonctionnement		1 252 437,00 €



Dépenses en investissement		
001	Déficit reporté	207 557,69 €
016	Emprunt et dettes assimilées	43 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	192 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €
23	Immobilisations en cours travaux espace Branchereau	2 000 000,00 €
Total des dépenses en investissement		2 468 557,69 €

Recettes en investissement		
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	207 557,69 €
16	Emprunts et dettes assimilées (prévisions)	930 000,00 €
13	Subventions d'investissement	860 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00 €
Total des recettes en investissement		2 468 557,69 €



« Le budget d'investissement 2026 intègre la totalité du projet de l'Espace Branchereau (salle multi-activités), ce qui explique le recours à un niveau d'emprunt important afin d'assurer l'équilibre du budget prévisionnel pour 2026. Ce projet, dont les travaux viennent de débiter avec la démolition des vestiaires et de la buvette sera réalisé sur une période d'un an, de juin 2026 à juin 2027. Le besoin d'emprunt reste à nuancer car un remboursement de TVA, estimé à près de 300 000 €, n'est pas encore intégré au budget. D'autre part, les dépenses inscrites ont été volontairement surestimées et devraient être inférieures au montant réel issu de l'appel d'offres. Le financement repose également sur l'obtention d'un prêt CAF de 200 000 € à taux zéro, complété par une enveloppe d'emprunt supplémentaire prévisionnelle de 300 000 €, dont la mobilisation est envisagée en 2027, à des conditions financières à affiner. Dans ces conditions, le ratio de désendettement, intégrant cette nouvelle dette, serait projeté autour de 4 ans, niveau considéré comme satisfaisant et soutenable au regard des capacités financières de la commune. Ce montage financier a par ailleurs été validé par les services de la DGFIP. »



La nouvelle équipe prend ses fonctions

au sein du conseil municipale

La nouvelle équipe municipale a été élue le dimanche 15 mars 2026 lors du 1^{er} tour des élections municipales. Après l'élection du maire et des adjoints le vendredi 20 mars, les élus se sont répartis au sein des différentes commissions afin d'engager les premiers travaux de cette nouvelle mandature.



Les membres du conseil municipal élus le 15 mars 2026 (de gauche à droite) : Guy Bertin (Maire) ; Faustine Martineau (2^{ème} adjointe) ; Hélène Oger-Colas ; Pierre-Éric Roger ; Bénédicte Roncin ; Dominique Le Clainche ; Agnès Pulice ; Willy Delaunay (1^{er} adjoint) ; Aurélie Mabileau (Conseillère supplémentaire) ; Philippe Flacelière (Conseiller délégué) ; Élise Guillemet ; Cécile Gabriels ; Rémi Bulté (Conseiller supplémentaire) ; Anne-Marie Broquère ; Vincent Benoist (3^{ème} adjoint) ; Patrick Roy ; Anthony Carroux

L'installation des commissions

Les commissions sont des instances de travail internes au conseil municipal. Elles n'ont pas de pouvoir de décision, mais jouent un rôle essentiel pour préparer et étudier les dossiers avant qu'ils soient débattus et votés en conseil municipal. Elles formulent des avis, propositions ou recommandations, elles approfondissent des sujets techniques et facilitent le travail du conseil municipal.

Les décisions finales appartiennent toujours au conseil municipal. **Le maire est de droit Président de chaque commission.**

Commission Urbanisme et Patrimoine

Vice-Président : Willy Delaunay (1^{er} adjoint)

Membres : Vincent Benoist ; Anthony Carroux ; Philippe Flacelière ; Cécile Gabriels ; Dominique Le Clainche ; Agnès Pulice ; Pierre-Éric Roger ; Patrick Roy
Périodicité : 1 fois par mois

La commission est chargée d'étudier des **déclarations préalables** (constructions entre 5 et 20 m²) et de faire le point sur les permis de construire (constructions > à 20 m²) instruits par l'ADS de Longué. Les membres réalisent également des contrôles de conformité suite à des travaux réalisés.

L'autre rôle de la commission est d'**entretenir les bâtiments communaux** ou propriétés de la commune. Elle identifie les besoins en travaux, l'entretien courant (toiture, chauffage, électricité, accessibilité...), la rénovations et les mises aux normes (sécurité, incendie, handicap, énergie), elle étudie les projets de travaux et suit l'avancement des chantiers. L'analyse des devis est faite en commission et proposé au vote en conseil municipal.

La commission gère également le **fonctionnement du cimetière** (règlement, concessions...) et le **Plan communal de sauvegarde** qui planifie les actions et coordonne les acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.



Les commissions

Commission Avenir et Solidarité

Vice-Présidente : *Faustine Martineau (2^{ème} adjointe)*
Membres : *Vincent Benoist ; Rémi Bulté ; Cécile Gabriels ; Élise Guillemet ; Hélène Oger-Colas ; Agnès Pulice, Bénédicte Roncin*
Périodicité : *1 fois par mois*

La commission est chargée des **actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse**, en lien avec les écoles et les structures d'accueil de loisirs. Elle organise tout au long de l'année des **animations à destination des jeunes et de leurs familles**, telles que Nettoyons la nature, Halloween ou le goûter de Noël.

La commission assure la **gestion de la cantine scolaire**, en collaboration avec la cuisinière, en veillant à la qualité des repas et au bon fonctionnement du service.

Elle joue également un **rôle essentiel auprès des personnes âgées**. Outre l'organisation de moments de convivialité, tels que le repas des aînés, elle assure un suivi des personnes âgées et vulnérables de la commune. Elle veille au maintien du lien social, à la prévention contre l'isolement et coordonne les services en cas de situations de fragilité ou d'alerte (canicule, grand froid).



Commission Dynamique communale et cadre de vie

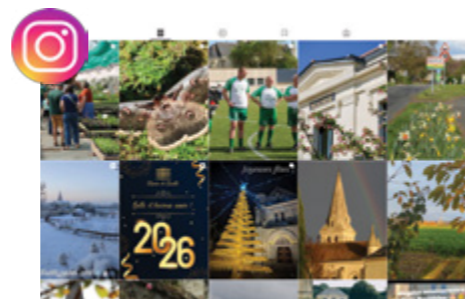
Vice-Président : *Vincent Benoist (3^{ème} adjoint)*
Membres : *Rémi Bulté ; Cécile Gabriels ; Élise Guillemet ; Dominique Le Clainche ; Aurélie Mabileau ; Faustine Martineau.*
Réunion : *1 fois par mois*

Trois grandes thématiques sont gérées par la commission :

Les animations et manifestations grand public : Les commémorations (8 mai et 11 novembre), le marché des producteurs, la fête de la musique ou encore la tablée sont organisés par les membres de la commission, souvent en lien avec le comité des fêtes qui apporte son aide technique.

La communication : Plusieurs **outils de communication** sont à disposition des habitants : le site internet (www.mairiedeneuille.fr), le magazine communal « Le Petit Neulléen » qui paraît 3 fois par an, la page facebook de la mairie et le compte instagram.

Cadre de vie et fleurissement du village : La commission travaille à **l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement du village**. Un groupe fleurissement composé de 3 élus et des agents communaux travaille spécifiquement sur la création des massifs, la végétalisation et le fleurissement des espaces publics. Notre commune a obtenu sa première fleur au label Villes et villages fleuris en 2025 et souhaite poursuivre la démarche pour obtenir une 2^{ème} fleur.



Les commissions

Commission voirie, réseaux et environnement

Vice-Président : *Philippe Flacelière*
Membres : *Vincent Benoist ; Anthony Carroux ; Willy Delaunay ; Dominique Le Clainche ; Hélène Oger-Colas ; Bénédicte Roncin ; Pierre-Éric Roger ; Patrick Roy*
Réunion : *1 fois par mois*

La commission intervient sur l'ensemble des voies communales (routes, rues, chemins, trottoirs). Elle travaille sur l'entretien et la réfection des chaussées. Chaque année, elle engage une campagne de PATA (Point à Temps Automatique) afin de réparer les dégradations sur les routes communales. L'entretien des accotements avec le fauchage, l'élagage, le curage et arasement des fossés fait partie des prérogatives de la commission ainsi que la sécurité avec la signalisation routière et les aménagements (ralentisseurs, chicanes...).

La commission gère également les réseaux en lien avec les délégataires tel que le Siéml pour l'éclairage public, la régie d'eau de l'agglomération Saumur Val de Loire pour l'eau potable et l'assainissement ou Orange pour les réseaux télécom.

Enfin, la commission est en charge du fonctionnement des services techniques.



Les autres commissions obligatoires

Commission d'appel d'offres (CAO)

Président : *Guy Bertin*
Titulaires : *Willy Delaunay ; Dominique Le Clainche ; Philippe Flacelière*
Suppléants : *Vincent Benoist ; Faustine Martineau ; Anthony Carroux ; Pierre-Éric Roger*
Périodicité : *en cas de marché public*

La Commission d'Appel d'Offres est en charge des marchés publics (travaux, fournitures, services). Elle analyse les offres et classe et sélectionne les entreprises avec lesquelles la commune va passer des contrats, dans le respect des règles de la commande publique. Le choix définitif des entreprises est ensuite validé en conseil municipal.

Commission de contrôle liste électorale

Titulaire : *Patrick Roy*
Suppléante : *Aurélie Mabileau*
Périodicité : *au moins une fois par an et avant une élection*

La commission veille à la mise à jour des listes électorales. Elle contrôle les nouvelles inscriptions, les radiations et s'assure que les conditions d'inscriptions sont respectées (domicile, nationalité, droits civiques...)

Commission communale des impôts directs – CCID

Président : *Guy Bertin*
Titulaires : *Willy Delaunay ; Agnès Pulice ; Pierre-Éric Roger ; Dominique Le Clainche ; Vincent Benoist ; Faustine Martineau*
Suppléants : *Rémi Bulté ; Élise Guillemet ; Anne-Marie Broquère ; Aurélie Mabileau ; Bénédicte Roncin ; Patrick Beaujeon*
Périodicité : *une fois par an*

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une commission obligatoire dans chaque commune. Elle est chargée d'aider l'administration fiscale à évaluer les bases des impôts locaux. Elle participe à l'évaluation des biens immobiliers (maisons, terrains...), à la mise à jour des bases cadastrales et elle examine les changements survenus en matière d'urbanisme (nouvelles constructions, agrandissements, changement d'usages...). Elle veille à la cohérence fiscale afin de garantir l'équité entre les contribuables.

Rencontre autour du jardin

Comme chaque année au printemps, les passionnés de jardin et de potager se sont retrouvés sur la place de l'église pour partager leurs plants, graines et végétaux en tout genre... Et pour cette nouvelle édition, un atelier de fabrication de nids d'oiseaux était proposé par Charlotte Rutkowski, une habitante de Neuillé. Le prochain rendez-vous est prévu à l'automne.



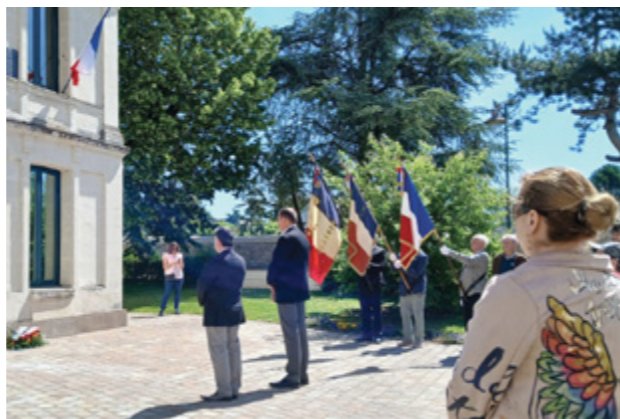
• À la belle étoile



Le cinéma **Le Grand Palace de Saumur** et l'agglomération **Saumur Val de Loire** proposent une séance de cinéma en Plein air à Neuillé le **mardi 25 août à 21h** au Stade de Foot (espace sous les tilleuls. Tarif : 5€, buvette sur place.

81^{ème} anniversaire de la Victoire 1945

Les habitants ont rendu hommage aux victimes de la guerre 39-45 lors de la cérémonie du 8 mai. Les enfants des écoles, conviés à la commémoration, ont déposé une gerbe de fleurs et des roses au monument aux morts. Un temps de recueillement a eu lieu devant la mairie en mémoire des déportés de Neuillé. ■



• Le rendez-vous des aînés

Le repas des aînés aura lieu **samedi 19 septembre** à la salle des loisirs de Neuillé. Des invitations seront envoyées aux habitants de la commune de 70 ans et plus. Si vous êtes arrivés récemment dans notre commune, vous pouvez vous inscrire directement à la mairie.

• Nettoyons la nature !

Une matinée citoyenne pour nettoyer la commune est organisée le **samedi 13 juin à partir de 10h**. Rendez-vous sur la place de l'église.



La lutte continue

Notre commune a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive qui décime les populations d'abeilles et d'insectes sauvages. En 2025, une dizaine de nids de frelons asiatiques ont été détruits sur Neuillé.

Dans le cadre de notre dispositif nous avons fait intervenir Yoan Mercier, professionnel (Antipic & Cie) et apiculteur amateur pour une réunion d'information auprès des habitants.



La lutte contre le frelon asiatique passe par plusieurs étapes tout au long de l'année.

1. Le piégeage des reines à partir de février/mars, avec la mise en place de pièges sélectifs (distribués en mairie).

2. Destruction des nids primaires :

Entre avril et mai, les reines créent leur nid primaire, souvent près des habitations. Ces nids forment des petites boules de fibre de bois. Vous êtes invités à scruter vos dépendances, garages, charpentes, abris de jardin... afin de détecter d'éventuels nids. **Si vous observez des frelons asiatiques près de chez vous, il est probable qu'un nid soit à proximité.**

Chaque nid détruit évite la formation d'une colonie pouvant atteindre 13000 individus !

Les nids secondaires formés à partir de juin sont beaucoup plus gros, ils sont situés en haut des arbres mais aussi dans les haies.

En cas d'observation de nids n'hésitez pas à contacter la mairie pour une prise en charge gratuite de la destruction.

Propreté de nos espaces publics

Plusieurs habitants nous ont signalé la présence de déjections canines sur la voie publique.

Nous rappelons qu'il est obligatoire de ramasser les déjections de son chien, que ce soit dans les rues, sur les trottoirs, aux abords des habitations, ainsi que dans les espaces publics tels que les aires de jeux et les espaces verts (stade de football et ses abords, city stade, parcs, espaces enherbés, etc.). Ces lieux sont partagés par tous et particulièrement fréquentés par les enfants, ce qui rend indispensable le respect des règles de propreté.

Tout manquement à ces obligations est passible d'une amende de 135 €.

Le plein d'énergie

Le Syndicat d'électrification de Maine-et-Loire (Siéml) déploie depuis plusieurs années des bornes de recharge pour véhicules électriques dans tout le département. Notre commune a accueilli sa 1^{ère} borne en avril, installée sur la place Saint-Médard entre le Presbytère et le P'tit Neuilléen. D'une capacité de 22 kW, au prix de 0,35€ / kWh, elle permet le branchement de deux véhicules en simultané. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.ouestcharge.fr ou l'assistance commerciale et technique au 09 70 83 02 13



Début de chantier

C'est la fin d'une époque ! Construit il y a plus de 45 ans, les vestiaires et la buvette de l'équipe de foot de *La Joyeuse Sportive de Neuillé* puis de *l'Intrépide de Neuillé* ont été démolis pour laisser place dans quelques mois à une nouvelle salle multi-activité. Merci aux joueurs de l'équipe et aux élus qui ont participé au démontage du bâtiment. Nous vous présenterons le nouveau projet lors de notre prochaine édition du Petit Neuilléen.



Les écoles publiques de Neuillé et Blou



UNE ANNÉE RICHE EN PROJETS !



Des projets communs pour rassembler les élèves : Tout au long de l'année, les élèves des écoles publiques participent à de nombreux projets communs favorisant la découverte, le partage et la convivialité. Parmi les temps forts de cette année scolaire figurent le spectacle de Noël au cours duquel les enfants ont pu admirer un **spectacle de magie**. Ils se sont également retrouvés sur **le stade de Neuillé pour des Olympiades**. Ces moments de cohésion sont toujours très attendus par les enfants.



À l'école du Suzon de Neuillé depuis le mois de septembre, les élèves sont plongés dans l'histoire. Après la sortie aux Mystères du Falun, les enfants ont découvert le patrimoine local lors de la visite du **Château à Motte**, à Verrières-en-Anjou. Cette sortie pédagogique a permis de mêler histoire, culture et plaisir de la découverte dans un cadre particulièrement apprécié des enfants. Les élèves ont aussi assisté à une **projection de courts métrages** au Cube de Longué. Cette séance, adaptée à l'âge des enfants, a offert un joli moment autour du rire, de la poésie et de l'amitié grâce à trois films courts pleins de sensibilité. Le lundi 18 mai, les élèves ont rencontré ceux de l'école d'Allonnes à l'occasion des **Olympiades maternelles**. Cette journée sportive, placée sous le signe du fair-play et de la convivialité, s'est terminée par un pique-nique partagé. Un grand merci accompagnateurs pour leur présence et leur aide tout au long de cette belle journée. Enfin, à la suite du travail réalisé en classe autour du village de Neuillé, une **exposition « Neuillé d'hier à aujourd'hui »** a été présentée lors des portes ouvertes le samedi 30 mai. Les visiteurs ont pu y découvrir les recherches et réalisations des élèves... avec quelques surprises à la clé !

Inscription et renseignement à l'école du Suzon de Neuillé
ce.0490551h@ac-nantes.fr ou 02.41.52.57.85



L'école Simone Veil de Blou : Les élèves ont voyagé dans le temps à travers la **visite du château et de la ville d'Angers**, une sortie enrichissante mêlant patrimoine, histoire et découverte culturelle. Ils ont notamment admiré la célèbre **tapiserie de l'Apocalypse** et assisté à un **concert piano-orgue** au Centre des Congrès. De nombreux projets pédagogiques rythment l'année scolaire. Les élèves de CM2 travaillent sur un **projet vidéo autour du thème « L'école d'autrefois à Blou »**. Les CM participent au **Big Challenge en anglais**, ainsi qu'à des défis mathématiques, notamment avec la Course aux nombres. Les élèves profitent également d'interventions d'une professeure d'italien, permettant une **ouverture culturelle et linguistique**. Les enfants sont aussi de grands sportifs ! Les élèves de CP, CE1 et CE2 bénéficient de **séances de natation** et ils ont aussi participé aux différents **cross scolaires**. Ces rencontres sportives ont permis aux élèves de partager un moment dynamique autour du sport, de rencontrer des écoliers de tout le canton et de se réjouir de leurs très belles performances sportives. Un remerciement tout particulier est adressé à Jean-Philippe, coach sportif, qui entraîne les enfants chaque semaine depuis bientôt deux ans !

Inscription et renseignement à l'école Simone Veil de Blou :
ce.0491042s@ac-nantes.fr ou 02.41.52.19.69



Le rendez-vous à ne pas manquer : la fête de l'école qui aura lieu le **samedi 27 juin à partir de 15h**. À cette occasion, les élèves et l'équipe éducative préparent un spectacle sur le thème du voyage dans le temps, qui promet de faire voyager petits et grands à travers les époques.

L'APE : un soutien précieux pour les écoles : Grâce à la participation des familles aux différentes actions organisées tout au long de l'année, l'APE (Association des Parents d'Élèves) peut accompagner les écoles dans la réalisation de nombreux projets tout en limitant le coût pour les familles. Ces actions ont permis de financer des activités pédagogiques, mais aussi d'offrir quelques moments festifs aux enfants, comme la chasse aux œufs organisée après le week-end de Pâques ou encore les goûters partagés lors du carnaval. **Voyage scolaire des CE1-CM2 en Dordogne :** Les actions de l'APE, des équipes éducatives ainsi que le soutien financier des mairies permettent aux enfants de partir une semaine en Dordogne, pour un coût de 100 euros par enfant. Ce projet est rendu possible grâce à la générosité des familles et des habitants de la commune, toujours présents aux côtés des écoles. L'APE les remercie chaleureusement pour leur implication ! **Tombola :** Très prochainement, les enfants vous proposeront des tickets de tombola : nous comptons sur chacun pour leur réserver un accueil chaleureux ! Le tirage au sort aura lieu lors de la fête de l'école, le 27 juin 2026 à 18h30.



L'éducation

ECOLE NOTRE DAME DES CHAMPS

www.neuille-notredame.fr @maitressesdespaturages



Une deuxième partie d'année sous le signe de l'aventure et du partage !

La seconde moitié de l'année scolaire a été particulièrement intense et vibrante à l'école, entre découvertes insolites, projets intergénérationnels et défis collectifs. Retour sur les temps forts !

100 JOURS D'ECOLE

Le cap du 100^{ème} jour de classe a donné lieu à une journée mémorable. Les élèves ont relevé de multiples défis dans tous les domaines d'apprentissage. Après avoir partagé une danse collective, la cour de récréation s'est transformée en un magnifique musée éphémère. Les familles ont pu y admirer les collections de 100 objets patiemment rassemblés et mis en scène par les enfants.



CORENTIN, L'AVENTURIER

Les enfants ont eu la chance de rencontrer Corentin, un véritable aventurier. À ses côtés, ils se sont initiés aux techniques de survie en pleine nature. Au programme : apprentissage de l'orientation, construction d'abris et même filtration d'eau sale ! Une expérience inoubliable qui a développé leur ingéniosité et leur esprit d'équipe.



CLASSE DU DEHORS INTERGENERATIONNELLE

Les rendez-vous de « l'école du dehors » ont continué avec des invités très spéciaux : les grands-parents de l'école ! Ensemble, ils ont partagé des moments complices autour d'ateliers variés : découverte de la flore locale, initiation à l'art floral, manipulation d'une horloge à aiguilles, séance de Zumba. Tous sont repartis enrichis par ce partage intergénérationnel unique.



OGEC

L'équipe de l'OGEC s'est pleinement investie cette deuxième partie d'année pour moderniser et sécuriser notre école.

Grâce à quelques bénévoles, un nouveau système d'alarme incendie et intrusion a été installé. Côté numérique, les travaux électriques ont été menés pour équiper les deux classes de vidéoprojecteurs avant l'été, acquis à moindre coût auprès du collège St-Joseph de Longué.

Enfin, la convivialité était aussi au rendez-vous ce printemps avec le traditionnel tournoi de pétanque du dimanche 31 mai, qui a une nouvelle fois rassemblé petits et grands pour soutenir les projets de l'école !



APEL

L'équipe de l'APEL a multiplié les ventes et les animations pour le plus grand bonheur des enfants et des familles.

Le carnaval

Le traditionnel carnaval s'est déroulé sous un soleil magnifique, réunissant petits et grands magnifiquement costumés.



Le marché de printemps

Ouvert à tous, il a ravi les visiteurs avec ses stands de chocolats, de plants de fleurs et de légumes, de bijoux

L'APEL sur les réseaux

APEL Notre Dame des Champs

apelnoredamedeschamps49

La balade moto

Grande nouveauté cette année ! Elle a rassemblé près de 95 motards le long de la Loire ! Un vrai succès qui sera peut-être renouvelé l'an prochain.



Pour clore cette belle dynamique, l'APEL vous attend nombreux pour la traditionnelle **kermesse de l'école le samedi 20 juin !**



• Le point sur le club AS Vivy- Neuillé 90

La fin de saison approche, et une nouvelle fois et cela pour la 27^{ème} année, se déroulera notre Tournoi Régional de Jeunes « Souvenir Michel-Mandot » le Samedi 13 Juin dès 9h sur le stade du Ciron à Vivy toute la journée avec une cinquantaine d'équipes, soit 500 jeunes joueurs. Notre tournoi a une bonne réputation dans le saumurois, tous les enfants sont récompensés grâce en grande partie à nos nombreux sponsors, mais aussi avec pas moins de 75 bénévoles pour assurer une bonne organisation. Venez encourager ces jeunes de 9 à 17 ans qui feront leur mini « Coupe du Monde ».

L'Équipe fanion en D2 est 2^{ème} de son groupe actuellement avec pour l'instant 15 victoires, 4 nuls et 2 défaites, la montée éventuelle se jouera dans la dernière journée.

La B en D4 avec 15 victoires, 2 nuls et 2 défaites, est en tête de son groupe, là aussi la dernière journée sera primordiale pour envisager la montée.

La C en D5, avec 13 victoires, 3 nuls et 3 défaites est à une très belle 3^e place et a été toujours dans les 3 premiers tout au long de la saison. C'est finalement une très belle saison que les équipes seniors ont effectué sous la houlette de Julien CHEVALIER, avec sans doute 2 montées, évènement très rare pour un club.

L'équipe U15 est montée en D2 lors de la 2^e phase, mais en 3^e phase elle est en grande difficulté.

L'équipe U13 est en D2 et est actuellement 5^e de son groupe.

Enfin notre institution de foot animation avec 5-6 équipes U6-U9 et ses 35 joueurs s'initient au foot en équipes de 3 ou 5 joueurs ainsi que 2 Equipes de U11 avec 21 joueurs, Chaque jour d'entraînement, notre école de foot avec ses nombreux animateurs est impressionnante avec le nombre important de garçons et de filles qui s'éclatent à pratiquer leur sport favori, Romain COQUAU faisant un travail formidable avec ses encadrants, n'hésitez pas à inscrire votre enfant pour un essai de découverte auprès des responsables ou en vous rendant aux entraînements sur le stade de Vivy.



Seniors A



Seniors B



U15

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

Sam. 13 juin 2026 : 25^{ème} Tournoi de Jeunes - Challenge Michel-Mandot

Sam. 4 juillet 2026 : Assemblée Générale

Sam. 5 sept. 2026 : Tournoi de Pétanque interne - Stade de Vivy

Sam. 7 nov. 2026 : Grand Loto Salle des Bassauges à Vivy

Stade : 02-41-52-50-63

Sébastien ECK: 06-19-15-21-94

Romain COQUAU: 06-45-56-53-17

Willy DELAUNAY: 06-79-01-57-69

• La Neuilléenne 2026

Le comité des fêtes organise sa randonnée le **dimanche 7 juin**. Trois parcours (8 ; 12 et 16 km) sont proposés avec des départs entre 8h et 10h depuis le stade de foot. Un ravitaillement est prévu sur les parcours. 5 € pour les adultes, gratuit pour les enfants.

Possibilité de manger sur place le midi sur réservation. Formule rando + repas à 13€ - Renseignements et réservation : 06 63 08 82 94 ou 06 20 53 28 43



• L'Intrépide a fêté ses 35 ans !

La saison s'achève sur une belle note pour l'Intrépide Neuillé, avec une très belle 4^{ème} place en championnat de division 5. Le club prépare désormais activement la saison prochaine avec l'envie de poursuivre cette belle dynamique dans un lieu restant à définir, les travaux de démolition de nos

locaux ayant démarré mi-avril. Le recrutement est d'ores et déjà ouvert, aussi bien pour les joueurs que pour les dirigeants souhaitant rejoindre l'aventure et participer à la vie du club.

Le fait marquant de cette saison a été la célébration des 35 ans du club qui a été un véritable succès, réunissant anciens et actuels licenciés dans une superbe ambiance. Revivez en images cette rencontre du samedi 4 avril 2026.



Contact pour le club : Damien COURVOISIER 07 69 53 22 01

• Le comité des fêtes renouvelle son bureau

Les membres du comité des fêtes se sont réunis en assemblée générale le vendredi 27 février afin d'élire leur nouveau bureau. Une quinzaine de nouveaux adhérents ont rejoint l'équipe, et de nouvelles manifestations viendront enrichir le programme des animations comme le rassemblement de véhicules anciens, qui se tiendra chaque année en avril. La randonnée, la tablée et le bal restent également au programme des festivités annuelles.

Composition du bureau :

Président : Jean-Christophe Bodi ; **Vice-président** : Éric Delaunay ;

Trésorier : Vincent Benoist ; **Trésorier adjoint** : Nicolas Moreau ;

Secrétaire : Nathalie Le Goff ; **Secrétaire adjointe** : Audrey Moreau (absente sur la photo)



• Rencontre rétro à Neuillé

C'était une grande première pour le comité des fêtes : le rassemblement de deux-roues et de voitures anciennes, organisé le dimanche 12 avril, a connu un véritable succès, tant par le nombre d'exposants que par l'affluence des visiteurs venus admirer les belles carrosseries. Près d'une soixantaine de véhicules, voitures et deux-roues confondus, étaient au rendez-vous. On pouvait y croiser beaucoup de marques et modèles emblématiques : GS, 2 CV, Peugeot 203, 4L, Traction, Triumph... ! Nathalie Le Goff, à l'initiative de cet évènement est membre du comité des fêtes. Passionnée, elle et son mari Pol font partie de plusieurs clubs de véhicules anciens. Face à cet engouement, une nouvelle édition est d'ores et déjà programmée en avril 2027, sur un site mieux adapté, avec une balade prévue dans la commune.



• L'actualité de la société de boule de fort

Retour sur les challenges de la société. Le **concours de pétanque** a débuté, la finale aura lieu le vendredi 3 juillet.



Challenge des artisans

La **finale du challenge des artisans** a eu lieu vendredi 9 janvier. 70 équipes étaient inscrites, l'équipe d'Allan Besnard et Éric Guillemet a remporté la victoire devant l'équipe de son père Patrice Besnard et Jean-Michel Doux (en remplacement de Gilbert Bouilleau, absent lors de la finale) sur un score de 12 contre 10.

Dimanche 15 mars avait lieu l'**Assemblée générale** à l'agrément, 50 sociétaires présents. Vote de 5 nouveaux sociétaires : Bernardin Jean Luc, Marteau Sébastien, Besnard Antoine, Bureau Christophe, Dosso Hervé. La société compte aujourd'hui 118 sociétaires.



Assemblée générale

La **finale du challenge des retraités** s'est déroulé mardi 7 avril. Il a accueilli 48 équipes de deux joueurs. Il a été remporté par l'équipe de Roger Cailleau et Alain Berthelot avec un score de 12 à 8 contre l'équipe de Bernard Bélanger et Alain Bienvenue.

Vendredi 24 avril, c'était la **finale du challenge des invités** avec 56 équipes inscrites en tripléte. Il a été remporté 12-8 par l'équipede Bernard Belanger, Alain Bienvenue et Joel Triolet (en remplacement de Claude Marandeu absent le jour de la finale) face à Teddy Besnard, Kevin Bouché et Arnaud Délugré.

• Nos artisans ont du talent

Trois nouveaux professionnels se sont installés sur la commune ces derniers mois :

Alexandre RENARD, plaquiste / menuisier
06 95 37 53 63 | alexrnd16@gmail.com

Sébastien LOIGEROT, plaquiste
06 47 08 65 73 | lsplatrerie@hotmail.com

E.T.S PERRU, Élagage / paysagiste.
06 58 39 02 88 | https://perru-elagage.fr

Nous reprendrons notre série de portraits des artisans de Neuillé lors de nos prochaines éditions.

N'hésitez pas à consulter la page des artisans, commerçants sur notre site internet www.mairiedeneuille.fr

DÉCHÈTERIES	
HORAIRES EN VIGUEUR À PARTIR DE JANVIER 2026	
SAUMUR Le Clos Bonnet - 60 rue du Tunnel → DU LUNDI AU SAMEDI * Hiver : 8h30-12h / 13h30-18h * Été : 7h30-12h / 13h-16h	VERNANTES La Maladrerie → LUNDI ET MERCREDI * Hiver : 9h-12h / 13h30-17h30 * Été : 8h-12h / 13h-16h → VENDREDI ET SAMEDI * Hiver : 9h-12h * Été : 8h-12h
S'-LAMBERT-DES-LEVÉES Bellevue - Route du Vieux Vivy → DU LUNDI AU SAMEDI * Hiver : 8h30-12h / 13h30-18h * Été : 7h30-12h / 13h-16h → DIMANCHE * * Hiver & été : 9h30-12h	LONGUÉ-JUMELLES Z.I. La Métairie → DU LUNDI AU SAMEDI * Hiver : 9h-12h / 13h30-17h30 * Été : 8h-12h / 13h-16h
MONTREUIL-BELLAY Champ de Liveau - Les Quints → MARDI, JEUDI ET SAMEDI * Hiver : 9h-12h / 13h30-17h30 * Été : 8h-12h / 13h-16h	GENNES-VAL-DE-LOIRE Z.A. des Sabotiers - Route de Doué → MARDI, JEUDI ET SAMEDI * Hiver : 9h-12h / 13h30-17h30 * Été : 8h-12h / 13h-16h
ALLONNES Rue S'-Jean-des-Bois → MARDI ET JEUDI * Hiver : 9h-12h / 13h30-17h30 * Été : 8h-12h / 13h-16h → SAMEDI * Hiver : 13h30-17h30 * Été : 8h-12h	DOUÉ-EN-ANJOU Z.I. La Saulaie - Rue des Fougerons → LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI * Hiver : 9h-12h / 13h30-17h30 * Été : 8h-12h / 13h-16h

• Les vététistes avaient rendez-vous à Neuillé

L'ACL Cyclotourisme-Marche organisait le dimanche 19 avril, **les boucles longuéennes 2026 - Souvenir Roland Guyet** avec les départs VTT à Neuillé. Près d'une centaine de vététistes ont sillonné les chemins forestiers des communes du nord Saumurois. L'année prochaine à la même période, le club organisera les départs marches et VTT depuis Neuillé.



• Le printemps s'invite à la Serre Plants B

La Serre Plants B installée au lieu-dit Les Poiriers à Neuillé organisait sa 5ème édition des marchés de printemps, le dimanche 26 avril. Une vingtaine de producteurs, créateurs, artisans locaux, associations proposait leurs produits du terroir, leurs fabrications artisanales et faisait découvrir au public leur activité. Une exposition et une balade contée étaient également au programme de la journée.



Naissances

DEMESTRE Esra, Emma, Kelly, le 5 décembre 2025
BOUILLÉ Jade, Valérie, Laurence, le 24 février 2026
BOURDIN Sacha, Louca, Bruno, le 6 avril 2026
PITAUULT Lyzaé, Hélya, Louise, le 20 avril 2026
PERROUX Sacha, le 29 avril 2026
RENARD Erwan, Louis-Marie, Joseph, le 2 mai 2026

Mariage

Samuel BESNARD et Céline SOURDEAU, le 18 avril 2026

Le carnet

• Blou accueille le comice

Le comice agricole Nord Loire aura lieu à Blou les samedi 29 et dimanche 30 août au lieu-dit Écheneau, route de Vernantes. Au programme de ce week-end festif : concours de labour tracteurs récents et anciens, repas dansant, feu d'artifice, vide-grenier, balade moto...

Si vous souhaitez faire partie de l'équipe des bénévoles, une réunion d'organisation aura lieu fin juin. Vous pouvez contacter les organisateurs par mail : comiceagricolenordloire@gmail.com



• Produits locaux

Les marchés des producteurs de Pays sont de retour dans plusieurs communes du Pays Allonnais. La saison a débuté à Varennes-sur-Loire le vendredi 15 mai. Les producteurs s'installeront à Neuillé le vendredi 12 juin de 18h à 21h. Vous y retrouverez une large gamme de produits locaux et artisanaux vendus en direct par les producteurs. Animations et dégustation sur place. Ces marchés sont organisés par la chambre d'agriculture des Pays de la Loire en partenariat avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.



Décès

Monique CALOT née MICHAUD, le 7 février 2026
Pierrette AMAND, le 21 février 2026
Colette LAGOUTTE née COLLIN, le 1^{er} mars 2026
Michel CARRÉ dit Minouche, le 26 avril 2026
Claude FEUILLET née JAYER, le 28 avril 2026
James PITAUULT, le 11 mai 2026

L'AGENDA

- **DIMANCHE 7 JUIN** | à partir de 8h
« La Neuilléenne »
Randonnée du Comité des fêtes
Parking de la salle Branchereau
- **VENDREDI 12 JUIN** | 18h-21h
Marché des producteurs du Pays Allonnais
Place Saint-Médard
- **SAMEDI 13 JUIN** | 10h
Nettoyons la nature
Place Saint-Médard
- **SAMEDI 20 JUIN** | 15h
Kermesse de l'école ND-des-Champs
Salle des Loisirs
- **SAMEDI 27 JUIN** | 15h
Fête des écoles publiques
Stade de foot - espace des tilleuls
- **MARDI 25 AOÛT** | 21h
Cinéma en plein air
Stade de foot - espace des tilleuls
- **SAMEDI 5 SEPTEMBRE** | 15h30
Tablée Neuilléenne
Stade de foot - espace des tilleuls
- **SAMEDI 12 SEPTEMBRE** | 10h
Café des parents
Cour de l'école publique de Neuillé
- **SAMEDI 19 SEPTEMBRE** | 12h
Repas des aînés
Salle des loisirs